



66^{ème} session de l'Assemblée générale
5^{ème} commission

Points 134 de l'ordre du jour

**Examen des modalités de financement et de soutien des
missions politiques spéciales**

**Review of arrangements for funding and backstopping special
political missions**

New York, le 16 décembre 2011

Déclaration de M. Pierre Hagmann

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Suisse et du Liechtenstein. Nos délégations saluent la présentation du rapport du Secrétaire général relatif à ce point de l'ordre du jour ainsi que celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Monsieur le Président,

Les missions politiques spéciales ont gagné en importance ces dernières années et représentent désormais plus de vingt pourcent du budget régulier contre six pourcent pour l'exercice biennal 2000-2001. Alors que ces missions se multiplient et que leur envergure et complexité croissent, l'inadéquation de leur ancrage actuel dans les institutions onusiennes se fait ressentir plus fortement.

Notre intervention se concentre sur les solutions qui pourraient être apportées aux trois déficiences identifiées dans le rapport du Secrétaire Général concernant les modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales.

Le premier point est la difficulté posée par l'intégration des missions politiques spéciales dans le budget programme biennal. Permettez-moi de rappeler que la Suisse et le Liechtenstein attachent une importance particulière à l'amélioration du processus budgétaire en général. C'est dans cette perspective que nous avons à plusieurs reprises exprimé notre volonté de trouver des mécanismes budgétaires alternatifs pour les missions politiques spéciales. En effet, leur volatilité, leur rythme de vie aléatoires et les nombreuses demandes séparées de supplément budgétaire qu'elles génèrent nuisent à la stabilité et prévisibilité du budget ordinaire. Le cadre biennal du budget ne paraît pas approprié pour les missions politiques spéciales car il n'offre pas la flexibilité suffisante pour répondre de manière optimale à leur financement. Nous saluons la recommandation du CCQAB à cet égard.

Le second point est l'absence de mécanismes de financement clairs pour le démarrage et l'élargissement des missions politiques spéciales, La Suisse et le Liechtenstein partagent l'analyse du Secrétaire général. Il est nécessaire que, dès l'adoption d'un mandat, les missions politiques spéciales puissent disposer d'un mécanisme financier clairement défini et transparent pour financer leur démarrage, leur élargissement ou encore des phases de transition avec une opération de maintien de la paix. La solution avancée par le Secrétaire général proposant un accès pour les missions politiques spéciales au fonds de réserve pour le maintien de la paix ainsi qu'aux stocks stratégiques pour déploiement rapide nous paraît ainsi prometteuse.

Sur le troisième point, le manque d'accès à des capacités de soutien pertinentes de l'ONU en raison des modalités de financement différentes, la Suisse et le Liechtenstein sont d'avis que là-aussi des améliorations sont possibles. La situation actuelle est propice aux duplications de capacité avec les opérations de maintien de la paix alors que des synergies devraient être explorées et encouragées entre ces deux domaines qui se recoupent souvent. Il nous paraît ainsi important que les missions politiques spéciales puissent bénéficier des capacités de soutien pertinentes de l'ONU indépendamment des sources de financement de ces dernières. Cela contribuerait aussi à davantage de transparence dans l'allocation des ressources de soutien dans l'ensemble du système onusien.

Monsieur le Président,

La Suisse et le Liechtenstein regrettent qu'un sujet aussi important et complexe ne soit traité qu'en fin de session et que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ne soit parvenu aux Etats membres que peu avant l'introduction formelle de ce sujet, ne leur permettant pas de l'étudier attentivement. Nous demandons à ce que suffisamment de temps soit consacré à cette question importante pour que l'Assemblée générale puisse bien saisir les implications des différentes options proposées par le Secrétaire général et prendre une décision après avoir pu disposer des informations et clarifications nécessaires.

La Suisse et le Liechtenstein s'engageront de manière active et constructive dans les délibérations portant sur ce sujet.

Monsieur le Président, je vous remercie.